

Soutenir les associations employeuses : un levier face à la crise sociale et économique

Motion portée par le groupe *écologiste, solidaire et citoyen*

Nous assistons à la fragilisation croissante du monde associatif sous l'effet de crises successives : Covid puis échéance de prêts Covid à rembourser, coupes budgétaires en cascade suite à la loi de finances 2025 (État et collectivités par ricochet). Le projet de loi de finances 2026 ne s'annonce pour l'instant pas plus protecteur pour le monde associatif et le secteur non marchand.

En parallèle, de plus en plus de Françaises et Français remettent en question les milliards d'aides publiques allouées chaque année à de grandes entreprises capitalistiques. La question de l'équité de la redistribution de l'impôt est posée.

L'instabilité institutionnelle et démocratique au niveau national menace également la pérennité de ces structures d'intérêt général travaillant sur nos territoires. Pire, elles sont désormais régulièrement attaquées et mises en cause pour leur objet ou leurs actions, dans un contexte d'affaiblissement démocratique de notre pays.

Les associations ayant une activité économique et employant des salariés sont des entreprises à but non lucratif, qui concrétisent une économie locale à part entière. Elles sont pourvoyeuses d'emplois directs et indirects, non délocalisables, de richesses sociales, avec des missions « fines » adaptées aux besoins différenciés de chaque territoire.

Il est nécessaire de contrer le vaste plan social déjà en cours et les risques de disparition de nombreuses associations créatrices d'emplois, notamment dans les domaines de l'action sociale, le soin et l'accompagnement des personnes âgées, l'éducation populaire, la protection des femmes victimes de violences sexistes et sexuelles, de la lutte contre les discriminations, l'environnement, la culture, les tiers-lieux et le sport...

Jusqu'à présent, les associations de Nouvelle-Aquitaine sont soutenues par la Région via le règlement d'intervention des aides aux entreprises pour certaines thématiques ou dans des règlements d'intervention sectoriels. Les budgets alloués à ces aides, dispersés dans les lignes sectorielles, sont peu lisibles globalement.

Les aides sont très souvent attribuées via des appels à projet et appels à manifestation d'intérêt, ponctuelles et nécessitant des compétences administratives qui n'existent pas dans toutes les structures.

Il serait donc intéressant d'étudier la possibilité d'ouvrir aux associations employeuses l'accès à plus de soutiens financiers réguliers facilitant leur pérennité, dans le périmètre du développement économique régional. Ainsi la Région poserait des jalons d'une feuille de route Néo Societas, impulsée par le CESER en complément de Néo Terra, pour revaloriser l'intérêt général.

Dans cette optique, la Région pourrait associer non seulement le Mouvement associatif et les têtes de réseau, mais aussi les EPCI pour une meilleure prise en compte des besoins et des ressources à l'échelle des périmètres des contrats de territoire.

Pour exprimer sa volonté politique et renforcer son soutien à un pilier fondamental du développement économique et de la cohésion sociale, de manière à préserver l'emploi associatif et à renforcer la solidarité sur nos territoires, conformément à ses ambitions,

Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière, décide de lancer un groupe de travail pour réviser le règlement d'intervention des aides aux entreprises et pour étudier la simplification de l'accès à ces aides pour les associations et les petites structures entrepreneuriales.